

Registre des délibérations - Délibération n° 20 : 21/06/2016

CREATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt-et-un juin à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

▶ Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere,
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Maria Dolorès Parrodi
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

▶ Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath à Pascale Licari, Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Bernard Bacchi à David Grzyb, Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

▶ Étaient absents-excusés :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana, Patricia Saez
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Marc Minoretti
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

▶ Le Conseil de Parc était représenté par 17 membres

▶ Autres personnes présentes :

Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef de pôle « Administration générale »
Andréa Zergaoui, agent d'accueil

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
02/05/2016
RC/AZ -2016/289

Délibération n° 20 : 21/06/2016

CREATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE

Par délibération n°06 du 07/07/2015, le Comité syndical a autorisé Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour le financement de missions de gestion des zones humides, propriétés du Conservatoire du littoral. Une enveloppe de 100 300€/an sur 3 ans a été obtenue fin 2015.

Depuis la révision de sa charte en 1998, le Parc naturel régional de Camargue a mis en place une stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre le petit et le grand Rhône. Aujourd'hui elle se concrétise par diverses missions et programmes d'actions, parmi lesquels la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et la mise en œuvre du Contrat de delta Camargue qui sont financées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

À partir de 2005 (transfert des propriétés de l'État vers le Conservatoire du Littoral et mise en gestion par le Parc de plus de 300 ha) puis surtout depuis 2008 (cession au Conservatoire du Littoral des 2 200 ha du domaine de la Bélugue et du Fangassier), le Parc s'est vu confier une mission de gestion d'importance majeure pour son territoire. En 2011, avec la mise en œuvre d'un partenariat de gestion associant la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature, le Parc assure la coordination de la gestion d'un ensemble foncier s'étendant sur une superficie de 7 000 ha dont 6 500 ha dans les anciens Salins de Giraud appelé « Etangs et marais des Salins de Camargue ».

Les objectifs de cette gestion, formalisés dans un plan de gestion simplifié (notice de gestion 2013-2016), sont notamment de favoriser le rétablissement d'un fonctionnement hydrologique plus naturel (reconnexion avec les hydrosystèmes alentours) et la reconstitution des écosystèmes littoraux caractéristiques des lagunes littorales méditerranéennes et des fronts de mer sableux.

De façon concrète, il s'agit d'assurer de manière continue :

- le suivi des niveaux d'eau et de salinité,
- le suivi de la gestion hydrosaline (manœuvre des ouvrages, maintenance),
- le suivi des brèches et de l'évolution géomorphologique,
- le suivi des travaux de restauration des zones humides (ouverture des milieux, réalimentation en eau),
- le maintien de la continuité hydrologique et biologique entre la mer et l'étang du Vaccarès via le réseau de lagunes,
- le suivi et la maîtrise de certaines espèces invasives végétales (baccharis, herbe de la pampa),
- le suivi et la gestion des situations de crise (pollutions accidentelles, tempêtes marines).

Afin d'assurer ces missions, il est proposé de créer un emploi au sein du pôle « Espaces naturels – gestion opérationnelle ». Le financement de ce poste étant limité dans le temps, il doit être pourvu par un agent non titulaire sous contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ; et notamment son article 3-3 2°. Cet emploi relèvera du cadre des Ingénieurs territoriaux, échelon 3 du grade, IB 458/IM 401.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accepte l'ouverture d'un poste de chargé d'études « réseau de suivi des zones humides littorales » à compter du 1^{er} octobre 2016.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

Et de l'affichage effectué le



